



Date d'ouverture : 31/03/2001

FICHE TECHNIQUE # 8

Thématique : Récéo-tourisme

Nom du projet : Mise en valeur du parc régional du canal de Beauharnois

Localisation : Canal de Beauharnois (Voir carte)

Problématique :

La construction de la Voie maritime du Saint-Laurent, terminée en 1964, a nécessité le creusage d'un canal d'au moins 1 kilomètre de largeur et de 9 mètres de profondeur au niveau de la voie navigable sur plus de 25 kilomètres. La terre provenant de l'excavation fut mise sur les bords du canal sur une largeur d'environ 200 mètres. La végétation s'est implantée de façon uniforme sur toute la surface. On y trouve des peupliers deltoïdes, des saules et du phragmite. Le phragmite étant peu propice à la faune, Canards Illimités Canada a aménagé, de 1979 à 1987, des lieux favorables à la sauvagine dans les anciens bassins.

Les terrains appartiennent à Hydro-Québec et à la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent. Durant les années '90, des travaux d'Hydro-Québec redonnèrent les terres aux agriculteurs et la MRC de Beauharnois-Salaberry a produit un plan d'aménagement des rives. En 1996, la MRC a défini la zone du futur parc régional du canal de Beauharnois et elle implanta une piste cyclable avec l'aide d'Hydro-Québec, piste qui a plus de 35 km aujourd'hui. Il n'y a cependant aucun lien inter-rive qui permettrait de boucler le circuit. Hydro-Québec a transféré la gestion des baux à la MRC de Beauharnois-Salaberry, en 1999. Vélo Berge, un organisme à but non lucratif, gère le parc (réseau cyclable) depuis ce temps et les municipalités riveraines du canal siègent sur le conseil d'administration. Le développement futur devra tenir compte du concept d'aménagement du parc régional adopté par la MRC en 1993 et du plan d'aménagement adopté en 1995. Une zone est prévue pour l'observation de la faune du côté nord du canal.

Au niveau de la faune et de la flore, aucune étude exhaustive n'a été faite sur les diverses composantes de cet écosystème particulier. Une zone d'interdiction de chasse, à l'extrême Est du parc, est fréquentée par des dizaines de milliers de canards et d'oies des neiges tant au printemps qu'à l'automne. Cette zone pourrait, dans un avenir rapproché, devenir une Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) après la découverte de près de 30 % de la population connue de Petit blongios (*Ixobrychus exilis*) au Québec.

Il n'y a aucun mécanisme permettant de protéger certains habitats vitaux pour des espèces animales ou végétales, rares vulnérables ou menacées d'extinction tels la couleuvre brune, la rainette faux-grillon et le petit blongios (voir fiche Protection des milieux humides)

Solution :

Les futurs aménagements seront planifiés par la MRC de Beauharnois-Salaberry conjointement avec la Société Vélo Berge qui est conseillée par Hydro-Québec, la Société d'observation de la faune ailée du Sud-Ouest et Canards Illimités Canada. Un inventaire des ressources fauniques et floristiques permettrait de délimiter les zones d'importances et d'en tenir

compte pour planifier les aménagements futurs (voir fiche inventaire espèces menacées et vulnérables). Le côté nord du canal pourrait éventuellement être zoné «conservation» dans sa totalité.

La mise à jour du plan d'aménagement est essentiel car les demandes d'utilisation se font de plus en plus nombreuses. Le plan comprendrait un mécanisme permettant de protéger certains secteurs du parc. On pourrait alors réserver des zones différentes pour les diverses activités (piste multi-fonctionnelle, observation de la nature, VTT, etc.)

La formation d'une table de concertation, qui tiendrait compte des divers intervenants, est souhaitable.

L'aménagement d'un centre d'interprétation de la nature dans un avenir rapproché dans la section de Saint-Timothée et de Melocheville permettrait de faire connaître les richesses fauniques de cette partie du parc régional du canal de Beauharnois.

La finalisation de la piste cyclable et des liens inter-rives permettra de terminer l'accès au parc régional du canal de Beauharnois.

Des aménagements fauniques permettraient de diversifier le milieu. Ils pourraient favoriser l'implantation d'espèces forestières (oiseaux), améliorer l'habitat du cerf de Virginie et de la petite faune. La plantation de conifères et d'arbres feuillus, d'arbustes fruitiers, la renaturalisation des berges sont des exemples d'aménagements possibles.

Faisabilité :

La volonté politique est présente. Les ressources matérielles sont aussi disponibles avec l'argent de la gestion des baux. Ces sommes pourront être réinvesties dans les aménagements futurs.

L'entente du Suroît entre Hydro-Québec et la MRC de Beauharnois-Salaberry prévoit la finalisation des pistes cyclables en 2002 et l'aménagement des liens est et ouest de la centrale de Beauharnois et de la route 132 en 2008-2009.

Coût :	Inventaires	25 000\$
	Plan (mise à jour)	50 000\$
	Aménagement du reste de la piste cyclable	15 000 à 35 000\$/km (Contournement du parc industriel)
	Aménagement des sentiers pédestres et d'interprétation	85 000\$
	Aménagement d'un centre d'interprétation	125 000\$
	Aménagements fauniques	???
	Liens inter-rives (achat bateaux ou autres moyens)	100 000 à 500 000\$

Partenaires visés :

Canards Illimités Canada, Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Crivert Inc., Environnement Canada, Hydro-Québec, La Corporation de gestion de la Voie maritime du St-Laurent, les citoyens intéressés, les municipalités riveraines, Ministère de l'Environnement du Québec (MENV), **MRC de Beauharnois-Salaberry**, Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), Société d'observation de la faune ailée du Sud-Ouest (SOFA), Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), **Société Vélo Berge**.

Échéancier : Inventaires	2000-2002
Plan (mise à jour)	2001-2003
Aménagement du reste de la piste cyclable	2000-2002
Aménagement des sentiers	2001-2003
Aménagement d'un centre d'interprétation	2003
Finalisation de la piste et liens inter-rives	2000-2002

Indicateur d'atteinte d'objectif :

Meilleure connaissance de la faune et de la flore. Élaboration d'un plan d'ensemble qui tiendra compte des espèces.

Références complémentaires :

CONSAUR, 1993, Concept d'aménagement des bassins du canal de Beauharnois, MRC de Beauharnois-Salaberry, 45 pages + cartes

GAUTHIER, Daniel et Associés, 1994, Parc régional du canal de Beauharnois, MRC de Beauharnois-Salaberry, 22 pages +annexes

GERVAIS, Denis et Alain HOGUE, 1993, Étude des populations d'oiseaux des rives du canal de Beauharnois, pour la Société d'observation de la faune ailée du Sud-Ouest, rapport inédit, 50 pages.